

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DS RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

MARNDR

DIRECTION DEPARTEMENTALE AGRICOLE NORD

DDAN



RAPPORT SUR LES CAUSES DU DESASTRE SURVENU AU CAP HAITIEN APRES LES FORTES AVERSES

DU 8 AU 9 NOVEMBRE 2012

Après les fortes averses du 8 au 9 novembre 2012, la ville du Cap Haïtien a enregistré des dommages importants à cause de la situation alarmante de son bassin versant. La DDAN se fait le devoir de présenter en photos, pour vous faciliter la tâche de comprendre la problématique de son bassin versant et de méditer sur les décisions à prendre pour la sauvegarde de cette ville.

Ces photos ci-dessous mettront à nu le danger que nous sommes en train d'encourir

1. Coupe irrationnelle d'arbres



2. Elevage libre



3. Culture sarclée en montagnes



4. Construction anarchique de maisons



5. Terrassement pour construction de maisons





6. Exploitation irrationnelle des roches en montagne





7. Construction sur les berges des ravines





8. Construction a l'intérieur des ravines





9. Percé de routes en montagne inapproprié





10. La réhabilitation de la route de Bel-Air (inachevée)





11. Réduction des ravines par certaines constructions



12. Glissement de terrain





13. Construction sur les gabions pour la protection des berges des ravines





14. L'érosion des sols en montagnes



15. Création d'autres ravines



1. Source de contamination de la population (Cimetière)

Nous profitons de cette occasion pour vous souligner un fait marquant : Le besoin de canalisation au niveau du cimetière de la ville pour l'évacuation des eaux de pluie, car ces eaux contaminées se répandent sur la chaussée de la rue espagnol (rue 3) et peuvent facilement infester la population de toutes sortes de maladies .





Conséquences

- Inondation de la ville
- Ensablement de la ville
- Endommagement de certaines constructions
- Endommagement de certaines cultures agricoles
- Routes endommagées
- Perte de sol (érosion)
- Perte en vies Humaines et Animales

Recommandations

- Engagement de toutes les institutions étatiques concernées
- Le respect et la mise en application des lois en vigueur
- Projet intégré pour déloger les zones affectées (construction de village selon les principes du Plan de l'aménagement du territoire, et réaménagement du bassin versant)
- Formation et éducation de la population (radio TV etc.)